

Exercice ouvert le		08062021		et clos le		31122022		Régime simplifié d'imposition		x	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:					
Société SAS A.L.						81 RUE DE FRESNES					
SIRET		90012679800017				94550 CHEVILLY-LARUE					
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:											
						SIRET					
B ACTIVITE											
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				0		Déficit			
Bénéfice imposable à 15%		5756		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%						PV à long terme imposables à 19%			
		Autres PV imposables à 19%						PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A							
Entreprises nouvelles, art 44 septies				Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies				Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A				Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier cotée				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies							
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)						Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :						dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre											
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						Nom					
						NIF					
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						Nom					
						NIF					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		x		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	
								CEGID			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
FINEX AUDIT 166 Boulevard Voltaire 75011 PARIS Tél: 0143562940						Tél:					
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date: 28/09/2023		Lieu: CHEVILLY-LARUE			
						Qualité et nom du signataire:		PRESIDENT		Signé par :	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Signature		LAGNEB ANISSE			
Examen de conformité fiscale (ECF)											

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quadern

Désignation de l'entreprise										Société SAS A.L.										Néant										*																			
Adresse de l'entreprise										81 RUE DE FRESNES										94550 CHEVILLY-LARUE																													
Numéro SIRET *										90012679800017																																							
Durée de l'exercice en nombre de mois *										19										Durée de l'exercice précédent *										12																			
																				Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le																			
																				31122022										31122020																			
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net									
										1										2										3										4									
ACTIF IMMOBILISE	Immobiliations incorporelles	Fonds commercial *		010	100 000						012							100 000																															
		Autres *		014	9 250						016	9 250																																					
	Immobiliations corporelles *		028	22 700						030	6 464						16 236																																
	Immobiliations financières * (1)		040							042																																							
	Total I (5)		044	131 950						048	15 714						116 236																																
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	7 138						052							7 138																																
	Marchandises *		060	2 274						062							2 274																																
	Avances et acomptes versés sur commandes		064							066																																							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068							070																																						
		Autres * (3)		072	527						074							527																															
	Valeurs mobilières de placement		080	50						082							50																																
	Disponibilités		084	8 726						086							8 726																																
	Charges constatées d'avance *		092							094																																							
	Total II		096	18 715						098							18 715																																
	Total général (I+II)		110	150 665						112	15 714						134 951																																
PASSIF																				Exercice N NET										Exercice N-1 NET																			
																				1										2																			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	5 000																																													
	Ecart de réévaluation		124																																														
	Réserve légale		126																																														
	Réserves réglementées*		130																																														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131							)	132																																						
	Report à nouveau		134																																														
	Résultat de l'exercice		136	4 749																																													
	Subventions d'investissement		137																																														
	Provisions réglementées		140																																														
	Total I		142	9 749																																													
Provisions pour risques et charges		Total II	154																																														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	86 941																																													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																																														
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	20 357																																													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	10 000						)	172	17 904																																					
	Produits constatés d'avance		174																																														
	Total III		176	125 202																																													
Total général (I + II + III)										180	134 951																																						
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193							(4)	Dont dettes à plus d'un an						195																																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197							(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *						182	131 950																															
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199							(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *						184																																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entrepriseSociété SAS A.L.L.

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 1 1 2 2 0 2 2

Exercice N-1 clos le

13 1 1 2 2 0 2 0

1

2

0

2

2

0

2

0

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

209

210

30 911

Production vendue

biens

intracommunautaires

215

145 806

217

218

Production stockée *

(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)

222

Production immobilisée *

224

Subventions d'exploitation reçues

226

Autres produits

230

Total des produits d'exploitation hors T.V.A.

(I)

232

176 717

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)

234

24 382

Variation de stock (marchandises) *

236

(2 274)

Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)

238

56 106

Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *

240

(7 138)

Autres charges externes * :

(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)

242

52 235

Impôts, taxes et versements assimilés

(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)

243

838

244

1 168

Rémunérations du personnel *

250

26 093

Charges sociales (cf. renvoi 380)

252

2 692

Dotations aux amortissements *

254

15 714

Dotations aux provisions

256

Autres charges

dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *

259

dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles

260

262

5

Total des charges d'exploitation

(II)

264

168 982

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270

7 735

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Produits financiers

(III)

280

Produits exceptionnels

(IV)

290

Charges financières

(V)

294

1 979

Charges exceptionnelles

dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)

347

dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)

348

300

144

Impôts sur les bénéfices *

(VII)

306

863

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

310

4 749

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

4 749

314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *

316

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

318

Provisions non déductibles *

322

Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)

324

863

Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés

247

Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*

248

330

144

Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

(Part de loyers dispensés de réintégration)

249

251

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation des entreprises de transport maritime

998

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

999

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

997

Entreprise nouvelles (44, sexies)

986

Zone franche urbaine (44 octies A)

987

Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)

138

342

Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)

981

Jeune entreprise innovante (44, sexies A)

989

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)

991

350

Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)

345

Investissements outre-mer

344

Créance due au report en arrière du déficit

346

Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)

992

350

Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G

Zone de développement prioritaire (44 septdecies)

993

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

352

5 756

354

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)

356

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :

360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

370

5 756

372

Signé par :

DCE58E869A6244A

Dossier N° 101865 en Euros.

SAS A.L.
Au capital de 5 000 Euros
Siège Social : 81 RUE DE FRESNES
94550 CHEVILLY-LARUE
RCS : CRTEIL B 900 126 798

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023**

L'An deux mille vingt-trois,
A 11 heures,

Les associés de la Société SAS A.L., se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société au **81 RUE DE FRESNES 94550 CHEVILLY-LARUE**, sur convocation faite tous moyens adressée le 15 JUIN 2023 à chaque associé.

Sont présents :

- **Monsieur LAGNEB ANISSE**, titulaire de 25 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Monsieur LAGNEB LOTFI**, titulaire de 25 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 50 actions sur les 50 actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur LAGNEB ANISSE**, en sa qualité de Président et **Monsieur LAGNEB LOTFI**, en sa qualité de Directeur Général de la société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,

- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 4 749 euros de la manière suivante :

Le Bénéfice de l'exercice	4 749 euros
---------------------------	-------------

En totalité au compte « report à nouveau »
qui s'élève ainsi à 4 749 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

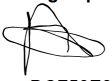
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

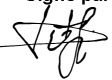
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur LAGNEB ANISSE
Le Président et associé

Signé par :

DCF58E869A6244A...

Monsieur LAGNEB LOTFI
Directeur Général et associé

Signé par :

53DB626984864D8...

SAS A.L.
Au capital de 5 000 Euros
Siège Social : 81 RUE DE FRESNES
94550 CHEVILLY-LARUE
RCS : CRTEIL B 900 126 798

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022
s'élevant à 4 749 euros de la manière suivante :

Le Bénéfice de l'exercice 4 749 euros

En totalité au compte « report à nouveau »
qui s'élève ainsi à 4 749 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Monsieur LAGNEB ANISSE

Signé par :

DCF58E869A6244A...